

Aubenas. À la Cave des Coteaux d'Aubenas, le Côtes du Vivarais AOP, médaillé d'or au concours général agricole

Le concours général agricole qui s'est tenu lors du Salon de l'agriculture fin février, a attribué quatre médailles, dont trois en or et une en argent, aux vignerons associés de la cave coopérative de Coteaux d'Aubenas.



Des collines du sud de l'Escrinet au mont Vinobre au sud, le vignoble s'étend sur plus de 200 hectares répartis sur les communes autour des anciennes caves coopératives de Vesseaux, Saint-Didier, Vinezac, Saint-Sernin et Saint-Etienne-de-Fontbellon, le siège social actuel. Des récompenses qui sont une satisfaction pour Marc Dejoux, président de la Cave des vignerons des Coteaux d'Aubenas, fondée il y a plus de 90 ans, et pour le directeur Vincent Igual qui a succédé à Frédéric Rousset retraité, Maxime Reynaud caviste et Claire Delaporte responsable du caveau.

La cave met en avant l'appellation d'origine protégée Côtes du Vivarais rouge médaille d'or, " la Croix des Lauzes. Le vignoble est situé sur le territoire de Vinezac, seule commune dotée de l'appellation. À l'époque Vinezac fut rattachée à l'appellation Côtes du Vivarais, dont l'essentiel du vignoble est sur les hauteurs des Gorges de l'Ardèche, de Saint-Montan à Saint-Remèze, Lagorce et Orgnac l'Aven.

Le vin médaillé d'or est un mariage, un tiers Syrah et deux tiers Grenache, cépages typiques de la Vallée du Rhône. Autres médailles d'or : vin rosé gris IGP Ardèche, assemblage Grenache, Cabernet, Cinsault ; vin blanc " Janicou IGP Ardèche, issu de Grenache blanc et Marsanne, cépage typique de la Haute Vallée du Rhône. Médaille d'argent : vin rosé IGP Ardèche issu de Grenache et Syrah. Un beau palmarès.